

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE

***Mercredi 16 Janvier 2013 à 18h00
Maison des associations de CRESPIERES
(Plan en annexe)***

ORDRE DU JOUR

- A) Lecture des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs confiée à la Présidente
- B) Projets de délibération
 - 1) Création des commissions communautaires et élection de leurs membres
 - 2) Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - 3) Création et élection de la Commission d'Appel d'Offres
 - 4) Adhésion de la communauté de communes et élection des délégués communautaires au sein du SITS pour le compte des communes d'Andelu, Bazemont et Maule
 - 5) Adhésion de la communauté de communes et élection des délégués communautaires au sein du SIEED pour le compte des communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Herbeville, Montainville, Maule et Davron
 - 6) Adhésion de la communauté de communes et élection des délégués communautaires au sein du SIVOM de la Région de Maule pour le compte des communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Herbeville, Mareil sur Mauldre, Montainville et Maule
 - 7) Adhésion de la communauté de communes et élection des délégués communautaires au sein du SIAERG pour le compte des communes Crespières, Chavenay, Davron, Feucherolles et Saint-Nom-La-Breteche
 - 8) Adhésion de la communauté de communes et élection des délégués communautaires au sein du Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement du Bassin de la Mauldre Aval, du ru de Riche et de la Rouase pour le compte des communes Bazemont, Crespières, Herbeville, Montainville et Maule
 - 9) Adhésion de la communauté de communes et élection des délégués communautaires au sein du SIDOMPE pour le compte des communes de Mareil sur Mauldre, Chavenay, Feucherolles et Saint-Nom-La-Breteche
 - 10) Convention à intervenir avec l'ESAT de la Mauldre pour le portage des repas à domicile

- I 1) Reprise des tarifs communaux pour la facturation des services transférés : accueil de loisirs, portage de repas et maintien à domicile
- I 2) Création du tableau des effectifs
- I 3) Création d'emplois pour un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité dans les Centres de Loisirs